

## De la part d'Annie Lobé, journaliste scientifique indépendante 26 décembre 2015

Bonjour, (MERCİ DE BIEN VOULOİR TRANSMETTRE CE MAIL A VOTRE CARNET D'ADRESSES)

Si vous êtes prêt-e-s pour quelques "devoirs de vacances" entre les deux réveillons, je vous remercie de bien vouloir envoyer l'Appel

ci-joint au Chef de l'Etat via son formulaire de contact à la page suivante :

<http://www.elysee.fr/ecrire-au-president-de-la-republique/>

ainsi que par mail au Premier ministre Manuel Valls dont voici l'adresse :

[premier-ministre@cab.pm.gouv.fr](mailto:premier-ministre@cab.pm.gouv.fr)

Ces services sont forcément actifs malgré les fêtes.

Bien entendu, si vous ne faite pas encore partie des 417 premiers signataires de cet Appel, vous pouvez les rejoindre en procédant de la façon indiquée dans à la toute fin du texte, après les nom des signataires.

Le Parlement ne reprendra ses séances que le 12 janvier prochain, mais dès le 16 janvier sera examinée la loi "République numérique" pour laquelle il n'a été tenu aucun compte des 800 votes en faveur du maintien des cabines téléphoniques, ce qui en avait pourtant fait l'une des propositions les plus soutenues et a valu à son auteur d'être invitée, mais en vain, à venir rencontrer les services de la Secrétaire d'Etat Axelle Lemaire le 18 novembre dernier. La "consultation publique" n'en était donc pas une.

Dès les 12 janvier, il nous faudra donc reprendre les envois de mails contre le Linky, directement aux députés et aux sénateurs, qui sont souvent des maires et auront à ce titre à gérer les plaintes de leurs administrés soumis aux pannes provoquées par le Linky (voir le diaporama). Les arroseurs seront arrosés...

Bien sincèrement à vous,

Annie Lobé <http://www.santepublique-editions.fr>

PS : Si vous n'avez pas encore eu le temps de visionner le diaporama Linky et les pannes, Linky et les incendies", Voici les liens :

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-18-12-2015.pps>

(défilement automatique des pages après le lancement) ou

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-18-12-2015-vitesse-choisie.pps>

(appuyer sur la touche "flèche à droite" pour aller à l'image suivante) ou

<http://www.santepublique-editions.fr/objects/Linky-et-les-pannes-linky-et-les-incendies-diaporama-18-12-2015.pdf>

(pour l'imprimer ou si votre ordinateur ne peut pas lire les diaporamas)

PS 2 : pour information, article de Marc Filterman diffusé avec son autorisation, sur ce qui se prépare avec les objets connectés, et argumentaire du député européen honoraire belge Paul Lannoye, que vous pouvez transmettre à votre maire et à vos voisins, également.

PS 3 : Puisqu'en cette période de fête il faut aussi partager les bonnes nouvelles, deux communes (Saint Macaire et Le Barp en Gironde) ont décidé de rejeter le Linky, et voici les articles de presse relatant ces excellentes décisions prises en Conseil municipal, ainsi que l'article du Canard Enchaîné ci-joint, tandis que dans le village de Monchy-Cayeux dans le Nord, les 311 habitants font de la résistance et qu'à Fleury-les Aubrais (45) un collectif s'est créé : Bastamag - 23 décembre 2015

<http://www.bastamag.net/En-Gironde-une-commune-resiste-a-l-installation-des-compteurs-communicants>

Article relayé par Rue89 :

<http://rue89.nouvelobs.com/2015/12/23/compteurs-intelligents-commune-rejette-installation-262572>

20minutes - 3 décembre 2015

Une commune veut bannir les compteurs Linky et Gazpar

<http://www.20minutes.fr/sante/1743423-20151203-energie-commune-veut-bannir-compteurs-linky-gazpar>

Sud-Ouest - 17 décembre 2015

Saint-Macaire résiste

<https://twitter.com/OBSERVNUCLEAIRE/status/677416969151356929>

France Bleu - 17 décembre 2015

Les élus de Saint-Macaire opposés à l'installation des compteurs électriques Linky

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/les-elus-de-saint-macaire-opposes-l-installation-des-compteurs-electriques-linky-1450195590>

Sud-Ouest - 18/12/2015

<http://www.sudouest.fr/2015/12/18/les-elus-rejettent-les-nouveaux-compteurs-grdf-2221131-2941.php>

Le Barp (33) : les élus rejettent les nouveaux compteurs GrDF

Lundi dernier, c'est à un petit conseil qu'ont été conviés les élus barpais autour de la maire Christianne Dornon. Peu de monde dans le public pour prendre connaissance des onze délibérations à l'ordre du jour, la douzième ayant été retirée. Tout se passe normalement jusqu'à l'avant-dernière délibération portant sur une convention de partenariat avec GrDF, relative à l'installation de compteurs communicants sur l'église, notamment.

Marie-José Triboy, élue d'opposition de la liste Le Barp Avenir, demande la parole et lit une longue tirade fustigeant la privatisation des fournisseurs d'électricité et de gaz, l'ouverture du marché de détail de l'électricité au 1er janvier 2016, ainsi que l'abandon des tarifs réglementés du gaz imposés par l'Union Européenne et la connaissance des données des consommations personnelles qui « devient alors un élément décisif dans ce nouveau marché » et les dérives « évidentes » concernant la récupération et l'utilisation des données personnelles, à l'encontre de la protection de la vie privée des utilisateurs. Sans compter le coût financier pour l'installation de ces compteurs « toujours facturé aux usagers », la destruction de plusieurs milliers d'emplois due à l'automatisation des relevés. Bref, un « danger pour les libertés publiques ».

« Rien comme ailleurs »

Marie-José Triboy pointe également le doigt sur les possibles « retombées nocives sur la santé humaine quant à l'exposition constante à ces fameux compteurs ». Elle termine son explication en citant en exemple l'Allemagne qui a rejeté la généralisation de ces dispositifs et les communes françaises qui avaient refusé une telle convention. « Pourquoi, et en quoi, nous, élus, serions contraints au diktat de l'inéluctabilité de l'amplification de tels équipements, pour des usagers qui, comme d'habitude, n'ont pas été consultés. On peut résister ! »

Puis, l'heure du vote arrive. 10 élus disent « non » aux compteurs communicants, huit s'abstiennent et huit - dont la maire - votent pour. « Au Barp on ne fait jamais rien comme ailleurs ! », lance un élu, satisfait de ce vote de rejet.

<http://www.lavoixdunord.fr/region/monchy-cayeux-declare-la-guerre-aux-nouveaux-compteurs-linky-ia653b16418n3240081>

La République du Centre - Loiret > Orléans 14/12/15 - 11h17

<http://www.larep.fr/loiret/actualite/2015/12/14/un-collectif-s-oppose-aux-compteurs-linky-deploies->

[par-erdf\\_11704705.html](http://par-erdf_11704705.html)

Un collectif s'oppose aux compteurs Linky déployés par ERDF

Une partie des compteurs Linky est fabriquée par la société Landis+Gyr de Montluçon. - Photo la montagne

Les compteurs Linky n'arriveront à Orléans qu'en 2017, mais un collectif milite déjà contre ces nouveaux boîtiers dits « intelligents ». Depuis le 1er décembre, ERDF déploie un peu partout en France ses nouveaux compteurs communicants, baptisés Linky.

À Orléans, où 70.400 compteurs sont à remplacer, ces petits boîtiers verts n'arriveront pas avant 2017. Mais déjà, ils ne semblent pas être les bienvenus.

Un collectif est en train de se créer, sous l'égide du MNLE 45 (Mouvement national de lutte pour l'environnement), une association qui se dit « indépendante » et qui compte une soixantaine d'adhérents. Une première réunion publique a eu lieu, vendredi 4 décembre, à Fleury-les-Aubrais, devant une quarantaine de personnes.

Le MNLE 45, qui s'appuie sur des enquêtes réalisées par des associations nationales (UFC-Que choisir, Next-up, Robin des Toits, etc.), développe prioritairement un argumentaire sanitaire. « On généralise un appareil à l'échelle du pays sans qu'aucune étude d'impact sanitaire n'ait été faite, ni aucune concertation avec la population », commence Philippe Lorme, membre du comité directeur de l'association. Le principal problème, pour le MNLE 45, ce sont les ondes électromagnétiques qu'engendrerait Linky.

« Caractère intrusif »

« Ces compteurs utilisent une technologie qui superpose deux fréquences sur le réseau électrique domestique. Or, les câbles électriques ne sont pas prévus pour ces fréquences intermédiaires. Ils feront office d'antennes et émettront un rayonnement dans toutes les pièces, poursuit le technicien. En outre, pour que les données soient transmises aux data-centers d'EDF, il faudra doubler les antennes-relais. Tout ceci ne fera qu'augmenter l'électrosmog ambiant.»

Le MNLE 45 attaque aussi Linky pour son « caractère intrusif ». « ERDF pourra savoir à tout moment le nombre et le type d'équipements électriques installés, la fréquence et la durée d'utilisation de chaque appareil branché », avance Philippe Lorme.

Dès lors, il sera possible d'établir des profils de consommation, qui pourront être « monnayés » à d'autres entreprises, craignent les militants. « C'est ce qui se fait déjà aux États-Unis », soulignent-ils.

La capacité du système à réduire la consommation d'électricité globale de la France – l'un des arguments mis en avant par ERDF –, est également mise en doute. « Les data-centers qui devront traiter et stocker les données en temps réel seront très énergivores », prévoit Philippe Lorme.

Sur la facture du client, enfin, le bénéfice ne sera pas plus flagrant, toujours selon le MNLE 45, qui cite ce chiffre de l'UFC-Que choisir : « 37 % des consommateurs seront obligés de prendre un abonnement supérieur et donc plus onéreux. »

« D'autres choix technologiques sont possibles pour la télérelève à distance, affirme encore le collectif, comme les liaisons filaires sécurisées en fibre optique. »

Pour l'heure, le MNLE 45 va s'attacher à faire vivre son collectif anti-Linky et à diffuser ses informations. Une deuxième réunion publique est d'ores et déjà fixée le 22 janvier, à 20 heures, à La Chapelle-Saint-Mesmin (salle Beauvois).

Contact. Pour contacter le collectif anti-Linky : [lcci@laposte.net](mailto:lcci@laposte.net)